



Inscription judiciaire provisoire

Par **c moi clepto**, le **10/08/2009** à **11:24**

Bonjour,

j'ai obtenu un pret sans l'aval de mon mari (qq'un s'est fait passer pour lui!)

et npus vendons notre redsidence principale

le notaire m'informe qu'un inscription judiciaire provisoire a ete prise .

mon mari n'en saitr tjrs rien.

pour qu'il ne supporte pas les 35000e a rembourser que faire?

le prix de la vente +cette hypothèque ne couvrirons pas tout.....et il n'y aura forcement rien

j'ai tel a l'avocat de la banque pour dire que les dates de naissances etaient fausses ,que c'etait une escroquerie,on m'a repondu qu'il informait le tgi pour"erreur materielle"

help

merci